MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DLP -2-5-59 018241

7ème année Nº 11 SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

BULLETIN TECHNIQUE DE LA
STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES
DU LANGUEDOC-ROUSSILLON
(AVEYRON. AUDE. GARD. HÉRAULT. LOZÈRE. PYRÉNÉES-ORIENTALES)
MONTPELLIER - 16, Rue de la République - Tél. 72 58-72

1ère édition Nº 5
2ème, 3ème, 4ème éditions Nº 4

30 Avril 1959

# AVERTISSEMENT

TAVELURES DES ARBRES FRUITIERS A PEPINS (Zones I, II, III, IV) :

A la suite des chutes de pluie qui se sont produites durant la dernière décade d'avril, le traitement préconisé le 17 a été lavé, l'accroissement de la surface foliaire et de la surface des fruits étant également très rapide, il importe d'assurer avant le 6 mai une nouvelle protection des fruits, des feuilles et de jeunes rameaux.

# INFORMATIONS

MONILIA ET OIDIUM DE L'ABRICOTIER (Zones I, II, IV) :

Les attaques de Monilia compromettent la récolte sur les variétés qui avaient "noué" leurs fruits.

L'Oïdium est également à craindre, c'est pourquoi nous renouvelons le conseil donné précédemment :

Traiter au soufre micronisé, au soufre dispersé, au diphényl crotonate (ce dernier produit n'étant pas efficace contre le Monilia).

Les extrémités de rameaux, les brindilles touchées par le Monilia doivent être coupées et brûlées.

Il est indispensable pour l'avenir de traiter tous les arbres porteurs ou non de fruits.

OIDIUM DU PECHER (Zones I, II, III, IV) :

Cette maladie peut actuellement se développer dans les plantations, ses dégâts seront d'autant plus sensibles que le système foliaire est souvent déficient par suite de son faible développement ou des attaques incontrôlées de Cloque.

Utiliser les soufres dispersés, les soufres micronisés, le Karatane.

DORYPHORE (Zones I, II, III) :

Les insectes adultes sont observés depuis quelques jours. Surveiller les cultures et réaliser un traitement à l'apparition des larves.

Ce traitement sera utilement réalisé à l'aide d'une bouillie mixte destinée à prévenir le développement du Mildiou sur les plantes proches de la floraison.

L'Inspecteur de la
Protection des Végétaux,
P.BERVILLE

Le Contrôleur chargé des
Avertissements Agricoles,
L.L.TROUILLON

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles du Languedoc-Roussillon 4 16 rue de la République à MONTPELLIER.
Le Gérant : TROUILLON. Autorisation du 6 mars 1956. 

P 267